



DEPARTEMENT DE LA MEUSE
COMMUNE DE VIGNOT
15 rue Pasteur - 55200

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 8 MARS 2021 A 20H00

SONT PRÉSENTS : Nicolas MILLOT, David SINAMA-POUJOLLE, Annick REINBOLT, Ludovic MACHEBOEUF, Madeleine LECLERC, Marylène JUSNOT, Laura LOUIS, David PEYRONNET, Alexandre LEMARQUAND, Sonia MARTIN, Joris QUENNOUELLE

EST ABSENT :

SONT ABSENTS EXCUSÉS : Coralie DOGAN, Fabrice GÉRARDIN, Patrick BOYÉ.

PROCURATIONS : Coralie DOGAN à Nicolas MILLOT, Fabrice GÉRARDIN à Marylène JUSNOT, Patrick BOYÉ à Sonia MARTIN.

SECRETAIRE DE SÉANCE :

SINAMA-POUJOLLE David.

Nbre de présents dans le public : 0

Début de séance à 20H00

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'ajouter les points suivants à l'ordre du jour :

- **Etude de devis** : achat de deux coffrets pour la programmation de la coupure de l'éclairage public de 23 h à 5 h du matin.
- **Etude de devis** : achat de matériel pour la réalisation de travaux d'électricité et de chauffage dans le bâtiment du terrain de foot.
- **Bail commercial** : location d'une pièce aménagée en bureau.
- **Déclassement de l'emplacement réservé n°8** sur la parcelle référencée cadastrée « AN 6 Rue Courbe Pièce ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à **15 VOIX POUR** de porter les points évoqués ci-dessus à l'ordre du jour

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de retirer les points suivants à l'ordre du jour et propose de les reporter dans une prochaine réunion de Conseil :

- **Etude de devis** : achat de feux de signalisation.
Les devis attendus n'ont pas été réceptionnés à ce jour.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à **15 VOIX POUR** de retirer le point évoqué ci-dessus à l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR

1. VIDE GRENIER- VENTE DE BIENS : MOBILIER SCOLAIRE ANCIEN STOCKÉ DANS LE BÂTIMENT VERNEAU

POUR : 15
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal du projet de vente de mobilier scolaire ancien resté dans le Bâtiment Verneau (ancienne école) et propose d'organiser un vide-grenier en date **du samedi 27 mars 2021, de 9h00 à 12h00**.

Monsieur le Maire précise que le règlement de ces biens sera effectué immédiatement par chèque ou en numéraire au titre de la régie multi-services.

Le mobilier est alors mis à disposition sans délai à l'acquéreur.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve la vente du mobilier scolaire ancien.

2. PARTICIPATION DE LA COMMUNE A L'ADHÉSION DES JEUNES DE VIGNOT AUPRÈS DES ASSOCIATIONS COMMUNALES SPORTIVES - ANNEE 2021 :

POUR : 15
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de reconduire l'apport d'une aide financière pour l'année 2021 aux jeunes Vignotins âgés de 6 à 18 ans qui souhaitent adhérer à une association sportive ou à un club sportif de Vignot, ainsi qu'aux étudiants de la commune qui souhaitent détenir une licence de sport à Vignot.

Monsieur le Maire expose ensuite les conditions nécessaires pour bénéficier de cette participation et détermine les montants de l'aide.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte la reconduction du ticket sport.

3. NOUVEAUX STATUTS DU SIVU DES OUILLONS-MODIFICATION DE L'ARTICLE 6 :

POUR : 15
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la délibération prise par le SIVU des Ouillons dont les membres se sont réunis en date du 9 décembre 2020 pour décider de la modification statutaire suivante sur l'article 6 « Versement des contributions ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte que le maire valide la modification de l'article 6.

4. LOCATION DE LA PARCELLE 7 DES JARDINS COMMUNAUX A L'ASSOCIATION « LA VIGNOTINE » :

POUR : 12
CONTRE : 0
ABSTENTIONS : 3

Les membres de l'Association ne prennent pas part au vote

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la demande de M. Fabrice GÉRARDIN, président de l'Association « La Vignotine » qui souhaite obtenir la mise à disposition d'une parcelle de jardin afin de créer des moments d'échanges partagés entre Vignotins.

Monsieur le Maire expose le projet de l'Association de créer un jardin intergénérationnel, pris en charge par l'Association elle-même : il s'agira de délimiter la parcelle grâce à des palettes à personnaliser avec de la peinture mise à disposition, d'entretenir le terrain, et de définir des petits lopins de terre à cultiver.

Monsieur le Maire propose de mettre à disposition à compter du 8 mars 2021 la parcelle n°7 des jardins communaux et référencée cadastrée « AA n°17 – La Mocotte » d'une superficie de 300 m².

La location est consentie à titre gracieux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve la mise à disposition de la parcelle n°7 à l'Association « La Vignotine ».

5. AMÉNAGEMENT D'UNE LIMITATION DE VITESSE A 30KM/H AU CENTRE DU VILLAGE DELIMITÉE PAR LES INTERSECTIONS DES CHEMINS DES REMPARTS

POUR : 15

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'au titre du pouvoir de police de la circulation, il a la possibilité de modifier la limite réglementaire de vitesse en agglomération et rappelle l'article L.2213-1-1 du CGCT :

« Le maire peut par arrêté motivé, pour tout ou partie des voies de l'agglomération ouvertes à la circulation publique une vitesse maximale autorisée inférieure à celle prévue par le code de la route, eu égard à une nécessité de sécurité et de circulation routières, de mobilité ou de protection de l'environnement»

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal l'intérêt de porter la limitation de vitesse à 30km/heure au centre du village afin de renforcer la sécurité des usagers de la voie publique et également en raison de la proximité de l'école:

- De l'intersection de la rue Pasteur avec la rue de la République à l'intersection de la rue Verneau et des chemins des Remparts Ouest et Sud.
- De l'intersection de la rue Jeanne d'Arc avec l'intersection des Chemins des Remparts Ouest et Nord à l'intersection de la rue Jean Thiriot avec l'intersection des chemins des Remparts Sud et Est.

Monsieur le Maire propose d'appliquer cette nouvelle réglementation **à effet du 1^{er} mai 2021.**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve de limiter la vitesse à 30KM/heure au centre du village.

6. SUPPRESSION DE LA ZONE BLEUE « RUE DU CHERY »

POUR : 15

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que les places de stationnement délimitées derrière la Place Charles de Gaulle, le long de la rue du Chéry sont signalisées en « zone bleue » et qu'il n'est pas nécessaire que ces places soient réservées pour une durée limitée.

Aussi Monsieur le Maire propose de supprimer cette « zone bleue » et de laisser ces places de stationnement à durée illimitée.

Les travaux de peinture blanche pourraient être effectués par les Agents des services techniques.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte la suppression de la zone bleue « rue du CHERY ».

7. CRÉATION D'UNE PLACE HANDICAPÉE RUE DES FOSSÉS AU NIVEAU DE L'INTERSECTION RUE CARCANO-PASTEUR

POUR : 15
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

En vertu de l'article L.2213-2 du Code Général des Collectivités Territoriales le Maire est compétent pour réserver des places de stationnement aux personnes handicapées,

Vu l'intérêt général,

Considérant qu'il y a lieu de réserver un parking pour le stationnement des personnes handicapées rue des Fossés au niveau de l'intersection des rues Carcano et Pasteur,

Monsieur le Maire propose la création d'une place réservée aux personnes titulaires de la carte de stationnement pour personnes handicapées.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve la création de la place handicapée.

8. COUPURE DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC DE 23H A 5H DU MATIN

POUR : 15
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Monsieur le Maire propose d'effectuer une coupure de l'éclairage public de 23 heures à 5 heures du matin à compter du 1^{er} mai 2021, **à l'exception du secteur des Ouillons**.

Cette nouvelle disposition d'extinction de l'éclairage public pendant une plage horaire peu fréquentée par la population permettrait de réaliser des économies importantes sur la consommation d'énergie, la durée de vie des matériels et la maintenance, et participerait à la protection des écosystèmes en diminuant la pollution lumineuse.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve cette mesure

9. ETUDE DE DEVIS- EXTENSION DU RESEAU D'EAU POTABLE POUR DESSERTE DE 4 PARCELLES CONSTRUCTIBLES RUE DE LA FECULERIE

POUR : 15
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Monsieur le Maire envisage l'extension du réseau d'eau potable pour la desserte de ces 4 parcelles constructibles rue de la Féculerie et présente deux devis pour la réalisation de ces travaux :

- VEOLIA EAU 19 391,00 € HT 23 269,20 € TTC
- CHARDOT TP 18 462,50 € HT 22 155,00 € TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide le devis de l'entreprise CHARDOT TP.

10. REFACTURATION DE LA CONSOMMATION DU GAZ DU LOGEMENT COMMUNAL PAR LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES COMMERCY VOID VAUCOULEURS

POUR : 15
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que suite au transfert de la compétence scolaire auprès de la Communauté de Communes Commercy-Void-Vaucouleurs, celle-ci gère l'entretien et le fonctionnement de l'école préélémentaire et élémentaire.

Monsieur le Maire précise que le logement communal sis 11 rue Pasteur et situé au-dessus des salles de classe a été loué en date du 1^{er} février 2020.

La chaudière étant commune à l'école et au logement, un sous-compteur a été installé et la Commune devra rembourser les frais (fluides) liés à l'utilisation de la chaudière.

Monsieur le Maire précise également que dans le bail de location établi avec la Commune, le locataire prévoit des avances sur charges mensuelles pour les consommations de gaz.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise le Maire à effectuer le remboursement des frais fluides de gaz liés à l'utilisation de la chaudière commune par le logement communal, auprès de la Communauté de Communes Commercy-Void-Vaucouleurs.

11. ÉTUDE DE DEVIS : REMPLACEMENT DES LAMPES DE L'ECLAIRAGE PUBLIC

POUR : 15

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Commune dispose d'un contrat d'entretien des installations d'éclairage public établi entre la Commune de Vignot et la société Electrophase.

Monsieur le Maire rappelle que la durée du contrat est de 5 ans à compter de sa date de signature le 11 mai 2018 et pourra être reconduit par tacite reconduction.

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée le devis réceptionné par la société Electrophase informant du remplacement des lampes d'éclairage public qui auront atteint la limite de durée garantie.

Le devis est d'un montant de 6 058,30 € HT et détaillé comme suit :

- S.H.P 70 watts : 23
- S.H.P 100 watts : 42
- S.H.P 150 watts : 68
- S.H.P 400 watts : 6
- Luminaires Led (nettoyage complet) 142
- Eco contribution : 139

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise le maire à effectuer toutes les formalités nécessaires et lui donne délégation de signature dans ce dossier afin de procéder au remplacement des lampes.

12. ÉTUDE DE DEVIS- MOBILIER DE BUREAU POUR L'ESPACE ACCUEIL DE LA MAIRIE

POUR : 15

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal différents devis de mobilier de bureau afin d'aménager l'espace d'accueil de la Mairie :

MANUTAN: pour un montant total de 2 090,00 € HT

BUROSTYL: pour un montant total de 1 739,00 € HT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide le devis de Burostyl et autorise le maire à signer le devis correspondant.

13. ÉTUDE DE DEVIS : REGÉNÉRATION DU TERRAIN DE FOOT

POUR : 15
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est important de réaliser des travaux au terrain de foot et propose soit de définir à nouveau le profilage du terrain avec un nouveau garnissage de la pelouse, soit de procéder uniquement à la végétalisation du terrain :

Monsieur le Maire présente les devis suivants :

- **Pour définir le profilage du terrain et l'engazonnement de la pelouse :**
 - Meuse Paysage..... 31 000,00 € HT
 - Technigazon..... 28 568,00 € HT
 - Idverde..... 11 755,61 € HT (sans enlèvement et repose dans fourreau des buts...)
- **Pour rattraper la planéité du terrain et procéder à l'engazonnement de la pelouse :**
 - Meuse Paysage..... 4 370,00 € HT
 - Technigazon..... 3 890,00 € HT
 - Idverde..... 5 180,00 € HT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de retenir l'entreprise TECHNIGAZON, et autorise le maire à signer le devis correspondant pour la réalisation des travaux de planéité et d'engazonnement du terrain.

14. CRÉATION DU POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF TERRITORIAL A 35H HEBDOMADAIRE

POUR : 15
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Monsieur le Maire propose donc la création d'un nouveau poste d'Adjoint Administratif Territorial sur une base de 35 heures hebdomadaires à compter du 15 mars 2021. L'Agent occupera essentiellement les fonctions de secrétaire de Mairie et aura en charge l'accueil du public et l'accueil téléphonique

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte la création du poste d'Adjoint Administratif territorial pour une durée hebdomadaire de 35 heures à effet du 15 mars 2021.

15. CONDITIONS DE DÉPÔT DES LISTES POUR LA DESIGNATION DE LA COMMISSION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC ET DÉSIGNATION DE SES MEMBRES

POUR : 15
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre des procédures relatives aux délégations de service public, l'article L.1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) prévoit la création d'une Commission de Délégation de service public (DSP) afin qu'elle procède à l'ouverture et à l'analyse des candidatures et des offres et fixe les conditions de dépôt.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide la liste des membres de la commission DSP

Titulaires : MACHEBOEUF Ludovic – QUENNOUELLE Joriss – MARTIN Sonia
Suppléants : LEMARQUAND Alexandre – BOYÉ Patrick – REINBOLT Annick

16. DÉTERMINATION DU PRIX DE VENTE DES TERRAINS « RUE DE LA FÉCULERIE »

POUR : 15
 CONTRE : 0
 ABSTENTION : 0

Monsieur le Maire précise que suite à ce projet, quatre parcelles « rue de la Féculerie » peuvent être destinées à la vente et propose de déterminer le prix de vente au mètre carré.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide la décision de fixer le prix de vente du mètre carré sur les quatre parcelles constructibles « rue de la Féculerie » à 39,00 € TTC et que les frais seront à la charge de l'Acquéreur.

17. REGIME INDEMNITAIRE : MODIFICATION D'ATTRIBUTION DU RIFSEEP

POUR : 15
 CONTRE : 0
 ABSTENTION : 0

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal des modifications nécessaires à apporter à l'attribution du RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, Sujétions de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel) compte tenu des évolutions au sein du personnel - départs et nouveaux recrutements.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte de modifier les attributions du RIFSEEP.

18. ÉTUDE DE DEVIS : COFFRET POUR ÉCLAIRAGE PUBLIC -PROGRAMMATION DE LA COUPURE DE 23H A 5H DU MATIN

POUR : 15
 CONTRE : 0
 ABSTENTION : 0

Monsieur le Maire présente le devis établi par la société REXEL pour l'achat des deux coffrets d'un montant de 495,15 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve l'achat de deux coffrets programmables pour permettre la coupure de 23 heures à 5 heures du matin, et décide de retenir le devis de l'entreprise REXEL fixé au montant de 495,15 € HT,

19. ÉTUDE DE DEVIS : MATÉRIEL POUR RÉALISATION DE TRAVAUX D'ÉLECTRICITÉ ET DE CHAUFFAGE DANS LE BATIMENT DU TERRAIN DE FOOT

POUR : 15
 CONTRE : 0
 ABSTENTION : 0

Monsieur le Maire expose la nécessité de réaliser des travaux d'électricité et de chauffage dans le bâtiment du terrain de foot et présente le devis de matériel à acquérir établi par la société REXEL.

- Devis du matériel : 2 538,14 €HT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte la réalisation des travaux d'électricité et de chauffage dans le bâtiment du terrain de foot, et décide de retenir le devis de l'entreprise REXEL fixé au montant de 2 538,14 € HT pour l'achat du matériel.

20. BAIL COMMERCIAL : LOCATION D'UNE PIÈCE AMENAGÉE EN BUREAU

POUR : 15
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le projet d'aménager la pièce située au-dessus du laveoir et de la salle intergénérationnelle en qualité de bureau afin de pouvoir le louer à un professionnel.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide les travaux d'aménagement de bureau dans la pièce située au-dessus du laveoir et de la salle intergénérationnelle, accepte de louer ce bureau à un professionnel et fixe le montant du loyer à 290,00 € TTC.

21. DÉCLASSEMENT D'UN EMPLACEMENT RESERVE N°8 – PARCELLE RÉFÉRENCEÉ CADASTRÉE « AN 6 RUE COURBE PIECE »

POUR : 15
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de supprimer cet emplacement réservé.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte de supprimer l'emplacement réservé n°8 sur la parcelle référencée cadastrée « AN 6 rue de la Courbe Pièce » et signifiée sur le PLU

POINTS DIVERS :

- Validation du devis pour le repas des aînés : Vendredi 13.
- Information sur la réception d'un chèque de 7 176,00 € versé par Groupama en règlement du solde du sinistre incendie du Presbytère – Montant dû par l'Assureur Tiers responsable.
- ONF : projet de plantations sur la parcelle 54 : attente de nouveaux devis.
- Devis présentés par Mme REINBOLT concernant l'acquisition de pots, jardinières et plantations.
- Projet de réviser le PLU.

LEVÉ DE SÉANCE À 22H12

